

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle de compétitivité Avenia - Adhésion 2012 - Décision - Autorisation -
Désignation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Avenia, créée en 2006, assure la gouvernance du pôle de compétitivité du même nom certifié par le DIACT du 11 mai 2010. L'association effectue, en partenariat avec les entités qui la composent, ou des partenaires externes, toutes les activités utiles à son objet et pouvant en faciliter la réalisation. Ces activités visent, notamment, à favoriser l'émergence et le financement de projets scientifiques, industriels et de formation s'inscrivant ou contribuant à la stratégie fixée par le pôle, et à faciliter la promotion ou la représentation de la filière Géosciences, Energie et Environnement en France, afin de lui donner une visibilité nationale ou internationale.

Les axes stratégiques du pôle Avenia concernent :

- le développement responsable des énergies fossiles,
- le stockage géologique du CO₂,
- la géothermie industrielle basse température,
- le stockage souterrain de l'énergie.

Les acteurs qui composent le pôle sont les entreprises des géosciences, de l'énergie et des matériaux, les Universités de Bordeaux et de Pau, les centres de recherche publics et privés régionaux ainsi que les collectivités territoriales.

Ainsi, outre les 50 membres dirigeant le pôle, l'équipe de recherche se compose de 3 580 chercheurs dont 2 050 du groupe TOTAL et 1 500 répartis dans les centres de recherche publics et privés (IPREM, ICMB, IPRA, TREFLE, BRGM, IFPEN, etc ..). A cela, s'ajoutent 125 entreprises des grands groupes leaders mondiaux dans les domaines de l'énergie et de la chimie (Total, GDF Suez, Arkema, Cofely), mais également un bon nombre de PME régionales (SPM, Aquitaine Electronique par exemple), 14 formations publiques (dont 9 de niveau master, ingénieur ou doctorat) et 6 organismes de formation professionnelle privés.

Les objectifs du pôle Avenia sont les suivants :

- devenir un centre de référence mondial sur les technologies du stockage géologique du CO₂,
- développer la filière industrielle de la géothermie profonde,
- développer le stockage souterrain de l'énergie,
- contribuer au développement responsable des énergies fossiles,
- passer du génie pétrolier aux éco technologies pour la transition énergétique.

L'intérêt pour la Communauté Urbaine d'adhérer à une telle structure est de lui permettre :

- le partage et la valorisation des compétences et savoir-faire avec les entreprises et les laboratoires de recherche à travers des projets innovants,
- l'accompagnement dans des projets innovants et de développement,
- la participation à des actions de promotion économique,
- l'accès à des ressources de veille stratégique, économique et technologiques sur des sujets d'innovation,
- la participation aux groupes de travail, manifestations et conférences organisés par le pôle.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que l'adhésion de la Communauté Urbaine à l'association Avenia au titre de l'année 2012 est recevable dans la mesure où le pôle du même nom contribue au développement économique des éco - technologies de l'agglomération bordelaise et de la Région Aquitaine.

DECIDE

Article 1 : les statuts de l'association Avenia sont approuvés et annexés à la délibération,

Article 2 : il est décidé d'adhérer à l'association Avenia pour l'année 2012,

Article 3 : il est décidé de verser la cotisation annuelle à l'association Avenia pour l'année 201 d'un montant de 400 € T.T.C.

Article 2 : Monsieur Jean-Jacques Benoît, élu communautaire, est désigné pour représenter la Communauté Urbaine et participer aux réunions du conseil d'administration de l'association.

Article 3 : le montant de la cotisation précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 011, article 6281, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre et le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,
M. JEAN-JACQUES BENOIT

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 NOVEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 23 NOVEMBRE 2012